RÈGLEMENT D'ACCÈS À LA BIKE AREA

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre domaine. Nous rappelons que la pratique du VTT, sous toutes ses formes, comporte des risques potentiels. Le bon sens, la conscience de ses propres capacités et une bonne préparation technique peuvent contribuer à les réduire, mais le risque de blessure reste une possibilité inhérente à cette activité.
Nous invitons tous les bikers à s'engager sur les parcours avec une préparation physique et technique appropriée, en utilisant l'équipement obligatoire (casque et protections) adapté au niveau de difficulté des itinéraires.
L'accès à la zone et aux sentiers implique l'entière responsabilité du biker quant à sa conduite et aux conséquences qui en découlent, ainsi que l'acceptation complète du règlement en vigueur. La société Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A., la gestion du Bike Park, la mairie de Courmayeur et/ou les organismes compétents déclinent toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage aux personnes ou aux biens.

RÈGLE DE CONDUITE

1. **Entretien des parcours** : En dehors des périodes d'ouverture des remontées mécaniques, les parcours ne font l'objet d'aucun entretien, ni ordinaire ni exceptionnel, et leur utilisation est interdite.
2. **Évalue le parcours** : avant de commencer, assure-toi que le parcours est adapté à tes capacités techniques et physiques ainsi qu'à ton équipement. Une bonne maîtrise du vélo et une conscience de soi sont essentielles pour circuler en toute sécurité et éviter les dangers pour toi-même et pour les autres.
3. **Équipement obligatoire** : utilise un VTT adapté à l'itinéraire choisi. Porte toujours un casque homologué, des protections et des vêtements adaptés au type de parcours.
4. **Contrôle du matériel** : avant d'accéder aux sentiers, vérifie que ton vélo et tes protections sont en parfait état. En cas de doute, consulte un centre d'assistance.
5. **Reconnaissance initiale** : effectue toujours une première descente à vitesse réduite pour évaluer l'état du parcours. N'oublie pas que le terrain peut varier rapidement, même sur des sections proches.
6. **Maîtrise de la vitesse** : adapte toujours ta vitesse à tes capacités et aux caractéristiques du parcours.
7. **Signalisation** : respecte scrupuleusement le code de la route et la signalisation présente, qu'elle soit spécifique au VTT ou générale. Sois particulièrement vigilant aux intersections, passages piétons et croisements routiers.
8. **Distances de sécurité** : maintiens toujours une distance suffisante avec le biker devant toi. Si tu rencontres des personnes à l'arrêt ou des obstacles sur le parcours, ralentis immédiatement. Évite de t'arrêter sur l'itinéraire et, si nécessaire, gare-toi dans un endroit visible et dégagé.
9. **Personnel chargé** : suis toujours les consignes du personnel de la Bike Area et des remontées mécaniques.
10. **Parcours autorisés** : n'emprunte que les sentiers ouverts à la circulation des VTT et les "shared trails" (sentiers partagés). Il est interdit d'accéder aux pistes fermées ou aux sentiers réservés aux piétons.
11. **Règles de priorité** : sur les sentiers partagés, respecte l'ordre de priorité : d'abord les piétons, ensuite les animaux, puis les cyclistes.
12. **Accès interdit** : il est interdit de marcher sur les pistes VTT, de les remonter à vélo ou d'y circuler avec des véhicules motorisés.
13. **Modifications du parcours** : il est strictement interdit de modifier les parcours ou les structures existantes.
14. **Responsabilité personnelle** : reste toujours attentif et prêt à éviter des obstacles, objets ou animaux pouvant se trouver sur le parcours, même s'ils ne sont pas prévus.
15. **Traversées** : certains parcours croisent des routes ou des sentiers. Ralentis et sois extrêmement vigilant à la présence de véhicules ou de piétons. Respecte toujours la priorité.
16. **En cas d'accident** : porte assistance si nécessaire et appelle le 112.
17. **Respect des animaux** : ne t'approche pas des animaux, ne les dérange pas, ne les nourris pas. En cas de rencontre, garde ton calme et évite de les effrayer.
18. **Protection de l'environnement** : respecte la nature. Ne détruis pas la végétation et ne laisse aucun déchet sur les sentiers. Ne sors pas des itinéraires balisés et n'accède pas aux sentiers fermés, aux terrains cultivés ou aux zones forestières.
19. **Comportements inappropriés** : tout comportement inapproprié sur les pistes ou dans les remontées entraînera le retrait du titre de transport, sans remboursement.
20. **Fonctionnement des installations et sentiers** : pour des raisons de sécurité (intempéries, pannes, imprévus), les remontées mécaniques et les parcours peuvent être fermés sans préavis ni compensation.
21. **Prises de vidéos et photos** : Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A. se réserve le droit de réaliser des photos ou vidéos à des fins promotionnelles pendant votre activité. Leur usage se fera dans le respect de la législation en vigueur, sans nuire à la dignité ou à l'image des personnes. L'utilisation est gratuite.
22. **Alcool et substances** : il est strictement interdit d'accéder aux parcours ou d'utiliser les remontées sous l'influence de l'alcool ou de substances stupéfiantes.